



## **Actualisation de la programmation militaire : FO s'inquiète d'un nouveau régime d'exception**

Force ouvrière s'inquiète de l'ajout dans le projet de loi d'actualisation de la programmation militaire d'une disposition permettant au Président de la République de recourir à un simple décret en conseil des ministres pour déclencher "l'état d'alerte de sécurité nationale" en cas de menace grave.

Même si cette actualisation répond aux objectifs décrits dans la revue nationale stratégique (RNS), l'application d'un tel décret ouvrirait la voie à un régime juridique inédit, permettant à l'exécutif de s'affranchir de normes locales et réglementaires durant deux mois, sans consulter le Parlement, sur les sujets concernant l'urbanisme, l'environnement ou le droit du travail.

Bien que les promoteurs de ce texte s'en défendent, ce nouveau régime d'exception pourrait ouvrir à de nouvelles restrictions de libertés, notamment syndicales, et de nouvelles dérogations au droit du travail, comme nous avons pu en connaître lors des épisodes de crise sanitaire.

FO s'oppose à cette disposition et appelle les parlementaires à la rejeter lors du dernier examen du texte.

FO conteste également la programmation de 36 milliards d'euros de crédits supplémentaires pour les dépenses militaires. Alors que par ailleurs tous les budgets sont contraints et que se multiplient les appels à la rigueur budgétaire, FO refuse l'augmentation sans fin des dépenses militaires au détriment du service public.

Pour FO, le déploiement des moyens capacitaires en hommes et matériels visant à garantir la défense de la République et donc de ses principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ne peuvent se faire au détriment des intérêts des salariés de notre pays.

Contact :


**Frédéric SOUILLOT**

Secrétaire général

**Secrétariat général**

 [fsouillot](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)

 01.40.52.86.01

Paris, le 28 mai 2026